

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 7 octobre 2024 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden,	district N° 1	– Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Guillaume Beaulieu,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Monsieur Réal Beauchamp,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Louis Dallaire,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Yves Drolet,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur Sébastien Côté,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Est absent :

Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11	– McWatters/Cadillac
-----------------------------	----------------	----------------------

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et M^e Angèle Tousignant, greffière.

RÉSOLUTION N° 2024-931

ATTENDU QU'une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC a été signée le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Rouyn-Noranda (résolution N° 2020-228);

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, le ministre octroie une somme de 1 225 404 \$ à la Ville de Rouyn-Noranda pour l'année financière 2024-2025 et la Ville de Rouyn-Noranda doit affecter les sommes provenant de ce fonds;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a adopté par la résolution N° 2020-906 une politique de soutien aux entreprises;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a adopté par la résolution N° 2018-859 une politique de soutien aux organismes (PSO) qui inclut un volet « ruralité » pour les organismes admissibles œuvrant en milieu rural;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a adopté par la résolution N° 2020-584 une politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a adopté par la résolution N° 2020-585 une politique de soutien à la compétence de développement local et régional;

ATTENDU QUE lesdites politiques seront en vigueur jusqu'au 31 mars 2025, date de fin de l'entente intervenue avec le MAMH relativement au FRR volet 2;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda participe activement à la concertation et le développement régional à titre de membre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda a adopté un plan de développement économique (PDÉ) de Rouyn-Noranda 2021-2026 afin de rallier les forces territoriales et de faciliter par des gestes concrets un développement économique innovant et durable;

ATTENDU QUE la Ville de Rouyn-Noranda souhaite reconduire ses priorités d'intervention, soit le soutien au développement économique, le soutien à l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, le soutien

stratégique à l'entrepreneuriat, le soutien aux milieux ruraux, le soutien à la mobilité (transport), le soutien à la planification et l'aménagement du territoire, le soutien aux domaines social, culturel, touristique, environnemental et technologique;

ATTENDU QU'en plus des priorités d'intervention, la Ville souhaite favoriser une relance rapide de son économie par l'attractivité de talent en accroissant la rétention et l'accès à la main-d'œuvre qualifiée sur l'ensemble de son territoire;

POUR CES MOTIFS;

Rés. N° 2024-931 : Il est proposé par le conseiller Guillaume Beaulieu appuyé par le conseiller Stéphane Girard et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Rouyn-Noranda confirme la continuité des politiques de soutien aux entreprises, de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie et de soutien à la compétence de développement local et régional pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

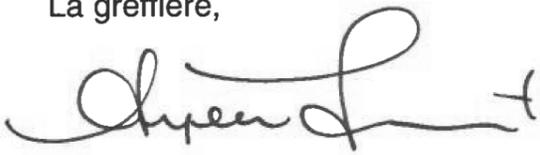
Que la Ville de Rouyn-Noranda adopte pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 les priorités d'intervention suivantes pour le fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 2 :

1. le soutien au développement économique;
2. le soutien à l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre;
3. le soutien stratégique à l'entrepreneuriat;
4. le soutien aux milieux ruraux;
5. le soutien à la mobilité (transport);
6. le soutien à la planification et l'aménagement du territoire;
7. le soutien aux domaines social, culturel et touristique;
8. le soutien aux domaines environnemental et technologique.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme,
ce 9^e jour du mois d'octobre 2024

La greffière,



Angèle Tousignant